

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA
COMMUNE DE SEVERAC D'AVEYRON**

Séance du 24 AVRIL 2023 – Délibération n°055

L'an deux mil vingt trois et le VINGT QUATRE AVRIL à 20h30 , le Conseil Municipal de la Commune de Sévérac d'Aveyron régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie de Sévérac d'Aveyron, sous la présidence de Monsieur Edmond GROS, maire.

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
22	29	25

Date de la convocation	24/04/2023
Date d'affichage de la convocation	18/04/2023

Secrétaire de séance : Françoise CAPUS

Présents : ALMIRE Yvan - ANGLADE Clémence - BOURREL Thierry - BRUNET Mélanie - BURGUIERE Philippe - CAPUS Françoise - CARON Annick - CARNAC André - CAZES CORBOZ Maryse - CONSTANS Mathieu - DE LESCURE Jérôme - DUTRIEUX Patrick - GROS Edmond - FOS Mariana - LAYRAL Rémi - MAJOREL Aimé - MAJOREL Aurélien - MULLER Geoffroy - MURET Yvain - ROZIERE Régine - SAHUQUET Jean-Marc - TAJAN Isabelle

Absents : RAGOT Annie - BORIE Nina - BOUDIAS DECROIX Nathalie (pv à Mélanie BRUNET) - FABRE Emilie - LABRO Isabelle - LAURAIN Damien (pv à André CARNAC) - JARROUSSE Caroline (Pv à Clémence ANGLADE)

Objet**VENTE BATIMENT DE L'ANCIEN SICTOM**

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'il y a quelques mois il a été saisi d'une demande de disponibilité de local par les services de la Région Occitanie.

En effet, les services recherchent un local technique qui servirait d'atelier à une équipe mobile d'entretien des lycées du territoire allant de Rodez, Millau, la Lozère....

Le bâtiment de « l'ancien SICTOM » appartenant à la commune, a été présenté à la direction de l'aménagement et de l'immobilier de la Région Occitanie. Ce bâtiment convenant parfaitement à la demande, un avis des domaines sur la valeur vénale du bien a été demandé. Avis rendu le 13/03/2023 avec une valeur de 55 000 €.

Il précise au conseil municipal, qu'après contact pris avec les services de la Région, le prix confirmé pour la vente de ce bâtiment est de 60 000 €, il est situé sur la parcelle 123D 952 et a une superficie de 18 a 13 ca.

Il demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres :

- Approuve la vente de ce bâtiment situé sur la zone d'activités des Planes (commune déléguée de Lapanouse) parcelle 123D 952, à la Région Occitanie pour un montant de 60 000 €.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette vente.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdit.

Pour extrait conforme,
le Maire, Edmond GROS

